GRAND POITIERS
Communauté urbaine

Destruction d'un nid de frelons asiatiques
Demande de subvention – Année 2018

Identité du demandeur :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse :.....

.....

☎ : …. / …. /…../…../….. :…../…../…../…../…..

Courriel : .....@.....

Justificatifs à fournir obligatoirement pour l'instruction du dossier :

- **Propriétaire** :
  - Copie du dernier avis de taxe foncière
  - Copie de la facture acquittée avec la mention « frelons asiatiques », établie au nom du demandeur
  - Un relevé d'identité bancaire
- **Locataire** :
  - Copie du dernier avis de taxe d'habitation
  - Un accord écrit du propriétaire
  - Copie de la facture acquittée avec la mention « frelons asiatiques », établie au nom du demandeur
  - Un relevé d'identité bancaire

Je certifie exacts, sous peine de poursuites, les renseignements figurant sur le présent document.
Je déclare avoir pris connaissance des règles d'attribution figurant dans le règlement ci-joint.

Fait à _____ le_____

Signature

A retourner au plus tard le 3 Décembre 2018* :

EPCI Grand Poitiers
Direction Hygiène Publique – Qualité Environnementale
Hôtel de Ville
CS 10569
86021 Poitiers Cedex

☎ 05 49 52 36 15 fax : 05 49 41 92 56
courriel : direction.hygiene.environnement@grandpoitiers.fr

Règlement

Les bénéficiaires :
Tout **particulier** domicilié dans une commune de Grand Poitiers, dans la limite d'une intervention d'un professionnel par foyer et par an.

Mode d'intervention :
Destruction du nid de frelons asiatiques réalisée entre le 2 Mai et le 20 Novembre 2018.
Se référer aux conditions d'intervention de la charte des bonnes pratiques pour le choix du prestataire

L'aide financière :
La subvention est plafonnée à 100€ TTC, limitée à une seule aide annuelle.
La subvention ne pourra excéder plus de 50% de la facture acquittée de l'entreprise.

Les documents à produire : La liste des pièces obligatoires figure sur la fiche de la demande de subvention.

*Aucune subvention ne sera versée pour les dossiers reçus après le 3 décembre 2018.